



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT N^o 306

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n^o 306 imposant les taxes pour l'année 2017 a été adopté le 6 février 2017 à la réunion du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 8^e jour de février deux mille dix-sept.

Martin Turgeon, directeur général

.....
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et quinze heures de l'après-midi, le 8^e jour de février 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour de février deux mille dix-sept.

Signé :
Martin Turgeon, Directeur général/secrétaire-trésorier